

ABONNEMENT.

En an. . . . . 30 fr.
Six mois . . . . . 16
Trois mois . . . . . 8
Poste :
En an. . . . . 35 fr.
Six mois . . . . . 18
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
EWIG, r. Amboise-Richel., 9 ;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . . 20 c.
Réclames, — . . . . . 30
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des ins. de. . . . . reçues et même payées,
sauf restitution en cas de dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communi. es
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez MM. BAYAS-LAFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

10 Novembre 1881.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier mercredi.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON.

L'ordre du jour appelle la suite de la dis-
cussion de l'interpellation sur les affaires de
Tunisie. M. Gambetta est à son banc. La pa-
role est au président du conseil.

M. Jules Ferry déclare tout d'abord qu'on
a accumulé dans l'affaire de Tunisie tout ce
qui est capable de faire obstacle au pouvoir
d'aujourd'hui et au pouvoir de demain.

Si vraiment, dit-il, nous sommes coupables
d'avoir violé le droit de paix et de guerre
et le consentement de l'impôt, qui sont les
deux prérogatives fondamentales de la
Chambre, je m'étonne que l'on ne demande
pas notre mise en accusation au lieu d'une
simple enquête.

M. le président du conseil lit une lettre
confidentielle du ministre des affaires étran-
gères à M. Roustan.

Un membre de l'extrême gauche. — Elle
n'est pas au Livre jaune !

M. le président du conseil. — On ne peut pas
tout insérer au Livre jaune. (Exclamations
sur un grand nombre de bancs.)

Au sujet de l'entrevue de M. Léon Re-
nault avec le Bey, le gouvernement français
a observé la plus stricte neutralité.

M. Clémenceau prend des notes ; on dit
qu'il répondra au président du conseil.

M. Jules Ferry ajoute que dorénavant nos
consuls ne pêcheront plus par excès de zèle
pour nos intérêts, car on vient de leur don-
ner une grande et lamentable leçon.

Parlant des menaces faites par les intran-
sigeants dans les réunions publiques, il dit
qu'on a voulu compromettre un des mem-
bres les plus honorables de cette Chambre.

M. Clémenceau déclare que rien ne fait
comprendre ce que le président du conseil a
voulu dire.

M. Eugène Mir dit qu'on ne sait pas de qui
le ministre veut parler.

M. le président du conseil combat ensuite
longuement tous les arguments des accusa-
teurs du ministère, dont M. Clémenceau s'est
fait l'interprète, contre les trois causes qui
ont motivé la guerre de Tunisie.

A propos de la compagnie de Bône à
Guelma, il dit que cette affaire est un coup
de fortune pour la France. (Applaudisse-
ments au centre.)

Toutes les tracasseries, toutes les difficul-
tés que nous avons éprouvées ces derniers
temps dans la Régence étaient un symptôme
indiquant qu'on s'appropriait à nous dépos-
ser de notre influence. (Applaudissements
au centre.)

M. Georges Périn demande la parole.

M. le président du conseil. — Le traité du
Bardo n'a eu qu'un but : nous permettre
d'occuper ce que d'autres voulaient occuper
à notre place. (Très-bien ! au centre.)

M. Jules Ferry entre ensuite dans des dé-
veloppements sur les questions diploma-
tiques.

Qu'un jour, dit-il, survienne un conflit
dans le bassin méditerranéen, et on se sou-
viendra qu'en 1881 un ministère a accom-
pli une tâche périlleuse pour lui, mais utile à
la patrie.

L'orateur demande une suspension de
séance de dix minutes. — Elle est accordée.

La séance est reprise à 4 heures.

M. Jules Ferry rappelle que, dans la
séance du 45 février, un ordre du jour signé
de M. Ducloux disait : « Que la Chambre,
ayant confiance dans le gouvernement pour
prendre toutes les mesures propres à dé-
fendre nos intérêts en Tunisie, passe à
l'ordre du jour. »

J'ai fait un sacrifice patriotique ce jour-
là.

Citant ensuite l'ordre du jour de M. Paul
Beit, voté dans cette même séance, il nie
que cet ordre du jour ne visât que la répres-
sion de quelques Kroumirs. (A gauche et à
droite : Si ! si !)

L'orateur constate que si, conformément
à l'opinion émise par M. Naquet, on avait

cherché à atteindre Tunis par la mer, toutes
les flottes de l'Europe n'auraient pas man-
qué d'y aller.

Dans sa péroraison, le président du con-
seil dit que le gouvernement s'honore d'a-
voir saisi l'occasion d'accomplir une œuvre
qui assurera la sécurité nationale, et an-
nonce par avance le dépôt d'un projet de loi
portant l'ouverture des nouveaux crédits.

Ces crédits porteront les dépenses de l'ex-
pédition de Tunisie à 50 millions.

M. Ferry termine en disant que les ren-
seignements qu'il vient de donner constituent
la plus sûre et la plus digne des enquêtes.
(Bruit et mouvements divers.)

M. Ballu monte à la tribune.

Il reproche au gouvernement de n'avoir
pas déclaré plus tôt ce qu'il a déclaré sa-
medi ; il a manqué ainsi de prévoyance et
de franchise, et il ajoute que l'enquête devra
porter sur les conditions politiques, diplo-
matiques, et surtout militaires et financières
de l'expédition de Tunisie.

M. Clémenceau a la parole.

Il dit que le président du conseil ne lui a
pas répondu sur la question du Crédit fon-
cier.

L'orateur annonce qu'un des considérants
de sa demande d'enquête peut entraîner la
mise en accusation du ministère.

Mais cette enquête est indispensable pour
connaître notre véritable situation dans la
Régence et pour savoir quelle est la meil-
leure manière de la résoudre (Applaudisse-
ments à droite et à l'extrême gauche), pour
savoir enfin quelle est notre organisation
militaire, et quelle est la situation que le
gouvernement a faite à la France.

La clôture de la discussion générale est
prononcée.

M. le comte Albert de Mun a la parole pour
motiver son ordre du jour.

Les orateurs, dit-il, qui ont passé pendant
ces quatre derniers jours à la tribune, ont
suffisamment démontré, et cela sans esprit
de parti, la culpabilité d'un ministère qui
nous a lancés dans la plus grave des aventu-
res politiques.

Il croit qu'il est impossible au gouverne-

ment républicain de défendre l'honneur na-
tional. (Cris : à l'ordre ! à l'ordre !)

M. le président invite l'orateur à retirer son
expression.

M. le comte Albert de Mun cherche à expli-
quer son dire. (Bruit et interruptions au
centre.)

M. le président répète son injonction en lui
disant : Retirez-vous votre expression ?

M. le comte Albert de Mun. — Laquelle ?

A gauche. — La censure !

M. de Baudry d'Asson. — Ne retirez rien.

M. le président lit l'article du règlement qui
inflige la censure avec exclusion temporaire
en cas d'outrage au gouvernement existant.
(Protestations à droite ; cris.)

L'exaltation est à son comble.

M. de Baudry d'Asson proteste énergique-
ment.

M. le comte Albert de Mun déclare qu'il n'a
eu dans l'esprit aucune pensée d'outrage,
mais une simple appréciation. (Le bruit re-
commence.)

M. le président, considérant qu'il n'y a pas
eu l'intention d'outrage, renonce à consulter
la Chambre.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Paris, 10 novembre, 8 h. 50, matin.

L'enquête pour les affaires de Tunisie est
repoussée ;

L'ordre du jour pur et simple est repous-
sé ;

La clôture est repoussée.

M. Gambetta intervient, et propose l'ordre
du jour suivant, qui est adopté par 379 voix
contre 71 :

« La Chambre, résolue à exécuter inté-
gralement le Traité du 12 mai, passe à
l'ordre du jour. »

Chronique générale.

Le bruit courait hier soir, à la dernière
heure, que le Président de la République

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

SERMENT DE MADELEINE

Par Charles DESLYS.

IX

OU MADELEINE SE MET EN CAMPAGNE.

C'était non-seulement de l'espoir, mais encore
une consolation. Jean Michaud savait son chagrin
partagé.

Les esprits qui se laissent facilement abattre se
relèvent de même. Un semblant d'illusion lui re-
vint. Dans la crainte de quelque nouvel affront, il
se confina chez lui, travaillant avec une activité
fiévreuse à remettre en bon état toutes choses. La
fatigue lui procurait le sommeil, et c'était une
sorte de béatitude pour ce pauvre homme, qui
depuis si longtemps n'avait pas dormi.

D'ailleurs, la réprobation ne semblait s'attacher
qu'à lui seul. Les enfants étaient retournés à l'école
et paraissaient satisfaits. Madeleine se vantait de
recevoir partout bon accueil et, contrairement à
ses habitudes d'autrefois, on la voyait sortir tous

les jours, entrer et causer chez les voisins, même
s'asseoir devant les portes et travailler de compa-
gnie avec les autres dentellières.

C'est là que se débitent les cancans, les potins
de la chronique villageoise. Nos reporters parisiens
ne sont pas mieux instruits, plus indiscrets, que
certaines commères de bourgade. Quel instinct de
divination ! Quelles langues ! Madeleine parlait peu,
mais elle écoutait, provoquant parfois d'un regard
les plus médisantes. On lui témoignait une sorte de
pitié dédaigneuse, dont elle ne paraissait même pas
s'apercevoir. Elle feignait l'apathie. On se disait :
Pauvre femme ! son malheur lui a tapé sur le
cerveau ; elle ne peut plus se plaire dans son inté-
rieur ; tâchons de la distraire... c'est de la charité
chrétienne !

En réalité, elle attendait un mot qui la mît sur
la voie. C'est ainsi qu'elle commençait son enquête.
Rien encore ! Aucun indice !

Gandoïn était revenu, l'interrogeant des yeux.
Par un simple geste, Madeleine avoua son insuc-
cès.

— Cherchez toujours, lui dit-il avec son caute-
leur sourire, et lancez-moi sur la piste aussitôt
que vous en aurez une en tête ; j'ai de bonnes
jambes !

Celles de Barnabé étaient également au service
de Madeleine, qui ne pouvait mettre en doute la
sincérité de son dévouement.

Dès le lendemain de l'assassinat, dès l'arresta-
tion de Michaud, il s'était proposé pour but de
découvrir le vrai coupable. Souvent on l'avait vu
causer avec les gendarmes et même les guider
dans leurs recherches. Lors du retour de Madeleine,
il s'était fait un devoir de lui en rendre compte ; il
lui avait dit :

— La justice a vainement battu tout le canton.
Ce sera difficile, allez ! car elle a de fiers yeux...
et ce qui leur échappe est bien caché !

— Dieu nous inspirera ! fit Madeleine.

— Nous, oui ! nous deux ! répliqua Barnabé.
J'en suis aussi, morguonne, et de tout cœur ! Il
n'y a pas de soir où je ne m'endorme, il n'y a pas
de jour où je ne m'éveille en me disant : Mais qui
donc a fait le coup ? qui donc ?

Un dimanche, il passa devant l'atelier, décrivant
des zigs-zags et chantant à tue-tête. Madeleine le
crut en état d'ivresse et l'arrêta pour lui reprocher
sa conduite.

Mais, avec un regard d'intelligence et le sourire
aux lèvres :

— C'est une frime ! murmura-t-il, afin qu'on ne
se méfie pas de moi dans les cabarets. Tous les
bouveurs y sont aujourd'hui, jasant comme des pies
borgnes. Je les excite... et j'écoute. Comprenez-
vous ? Mais grondez-moi donc bien haut... Voilà
du monde. On nous regarde !

Madeleine obéit. Barnabé riposta par quelques

excuses incohérentes. Mais dès que les curieux se
furent éloignés :

— Ce n'est pas tout, reprit-il à voix basse. Vous
savez bien le quartier des Masures, où gisent nos
plus mauvais gas. Ce soir, quand la tête n'y sera
plus, je les reconduirai vers leurs femmes. Alors,
bataille, invectives et tout le tremblement ! C'est à
qui se reprochera quelque vilénie... Ah ! ah ! j'en
apprends de drôles, et pourrais tous les envoyer
en correctionnelle... mais quant aux assises, rien
encore ! Attendons !

Et, d'une marche titubante, le faux ivrogne s'en
fut en chantant :

Vive le vin,
Vive ce jus divin,
Je veux jusqu'à la fin
Qu'il égaye ma vie.

La semaine suivante, comme Madeleine cueillait
au jardin quelques herbes, elle entendit une voix
qui, précautionneusement, l'appela à travers la
haie.

Elle y courut, écarta les branches.
C'était Barnabé.

Il avait un œil poché, un bras en écharpe.
— Eh ! mon pauvre garçon, demanda-t-elle,
que l'est-il donc arrivé ?

— Faites pas attention ! répondit-il, deux voleurs
de poules ont été arrêtés aux Masures... On pré-
tend que c'est sur ma dénonciation... que je suis de

chargera M. Ferry de reconstituer le cabinet en éliminant M. Farre.

Tous les journaux ont reproduit une note du *Sicéle*, aux termes de laquelle le règlement de la Chambre imposerait à M. Brisson l'obligation d'habiter l'ancienne demeure de M. de Morny.

Le règlement du Sénat contient une clause non moins impérative dans sa forme, et cependant chacun sait que M. Léon Say n'habite pas le Petit-Luxembourg.

M. Brisson reste donc libre, comme M. Léon Say, de s'abandonner à la simplicité de ses goûts.

On lit dans le *Progrès militaire* :

« Il n'est bruit depuis plusieurs jours dans les cercles militaires et même dans le monde parlementaire que des choix auxquels s'arrêterait M. de Freycinet, dans l'hypothèse de sa nomination à la succession de M. le général Farre. Ces choix, nous devons le dire, n'ont rien de rassurant. On parle, en effet, des généraux baron Berge et de Miribel comme étant les collaborateurs sur lesquels le ministre civil de la guerre se déchargerait de la plus grande partie de sa tâche d'administrateur et de réorganisateur. Tous deux sont artilleurs; leur fortune est commune: tous deux ont été les collaborateurs du fameux cabinet du 23 novembre 1877, qui essaya en vain d'un coup d'Etat pour disperser les élus de la nation. La République a été généreuse; elle a tout oublié et les a faits prématurément généraux de division avant cent autres généraux de brigade. Il y aurait faiblesse de sa part à leur confier sans aucune responsabilité la direction de son armée.

» Nous persistons à penser que M. Gambetta résistera à l'entraînement d'une partie de l'opinion qui le pousse sans raisons sérieuses vers la constitution d'un ministère civil de la guerre. Le nouveau président du conseil comprendra que l'armée doit avoir un chef unique, ayant l'autorité voulue pour commander et administrer les forces du pays. Ce n'est pas un ingénieur distingué, doublé de généraux politiques, qui pourra remplir ce rôle écrasant; mais une personnalité militaire dont la capacité, la résolution et la compétence soient à la fois une garantie pour le Gouvernement de la République, pour les Chambres et pour l'armée. »

Que diriez-vous d'un prodigue venant réclamer à son père une grosse somme, en lui disant : « L'argent que vous m'avez donné, vous ne me l'avez donné qu'à titre de provision. Eh bien! dame! les frais ont dépassé la provision et les limites de mon budget. Mais quel mal y voyez-vous? Payez et ne dites rien. Estimez-vous encore trop heureux en songeant que j'ai fait honneur à votre nom par ma générosité. Faites honneur à ma signature. »

Beaucoup de nos députés, nous l'espérons pour eux, sont pères de famille, et nous ne croyons pas qu'ils priseraient fort le

raisonnement du prodigue, si celui-ci était leur fils. — Nous estimons que plusieurs même ne reculeraient pas d'un jour devant la nécessité de prendre certaines mesures à l'effet d'arrêter les dépenses.

Cependant, c'est là le raisonnement qui leur a été fait, samedi, par M. Ferry, et il y a cent contre un à parier que la nouvelle majorité républicaine accordera au raisonnement de M. Ferry un vote approbatif.

Il est vrai que les espèces sonnantes ne sortiront pas de la poche de ces chers députés républicains, qui savent, eux, combien il est utile de se montrer généreux avec l'argent des autres.

La nomination de M. Constans au gouvernement général de l'Algérie peut être, dit-on, considérée comme définitive. Elle a été proposée avant-hier au conseil des ministres et acceptée.

Une correspondance de Londres annonce que le prince de Galles a invité M. Gambetta à venir le voir à Sandringham, dans les premiers jours de décembre.

M. Gambetta a accepté.

On assure que le ministre de la justice aurait proposé au gouvernement de demander aux Chambres le retrait de la loi sur les réunions publiques.

Cette proposition ne serait-elle pas la conséquence d'observations venues directement de Berlin au ministère des affaires étrangères, il y a quelques jours à peine, pour inviter le gouvernement à intervenir auprès des confédérés des réunions publiques qui placent sans cesse, dans leurs discours, le nom de M. de Bismark, d'une manière peu politique et peu respectueuse?

Le prince Frédéric-Charles de Prusse est en ce moment à Paris, et, quoique s'y trouvant absolument incognito, a reçu lundi la visite de M. Barthélemy Saint-Hilaire à l'ambassade d'Allemagne.

Nous croyons savoir que le préfet de police a adressé un nouveau rapport, longuement motivé, au ministre de l'intérieur, pour lui exposer ses inquiétudes relativement à l'effet produit sur le public des faubourgs de Paris par les excitations des réunions publiques.

Un bien douloureux accident vient de porter le deuil dans la famille de M. Guizot. M. Robert de Witt, fils de M. Cornélie de Witt et petit-fils de M. Guizot, est mort dimanche au Val-Richer. M. Robert de Witt a été victime d'un accident de chasse.

M. Robert de Witt avait épousé il y a trois ans une de ses cousines, M<sup>lle</sup> Gaillard de Witt, fille du receveur général de Versailles. Il laisse un enfant âgé de deux ans.

M. Albert Grévy n'a donné sa démission de gouverneur général de l'Algérie que sur l'insistance de M. Jules Ferry qui, en cette circonstance, agissait directement au nom de M. Gambetta.

L'histoire de cette démission est assez curieuse, dit le *Constitutionnel*, pour être racontée. Donnée une première fois, il y a un mois environ, elle fut reprise, puis donnée une seconde fois le 20 octobre dernier. Cette fois, le Président de la République refusa de l'accepter. Enfin, jeudi dernier, les conseils de M. Jules Ferry prévalurent, et la démission devint définitive avec l'assentiment du Président de la République.

#### MOUVEMENTS DE TROUPES.

Un détachement du 122<sup>e</sup> régiment de ligne, en garnison à Montpellier, partira incessamment pour la Tunisie, afin d'aller renforcer les compagnies qui s'y trouvent déjà.

Tous les militaires de ce détachement ont été l'objet d'une visite sanitaire préalable.

On donne comme certain qu'il va être procédé sous peu à la formation d'une 10<sup>e</sup> brigade de renfort, qui sera embarquée en grande partie à Toulon.

Nous faisons, on le voit, une singulière campagne en Tunisie.

Plus nous sommes victorieux, plus nous avons besoin d'envoyer des troupes de renfort.

Neuf brigades sont suffisantes pour prendre Kairouan; mais dès que Kairouan est pris, une dixième brigade devient nécessaire.

De sorte que si nous gagnons encore quelque bataille ou si nous prenons quelque ville, toute l'armée française y passera!

Quel régime triomphant que celui de la République!

Et comme ce blagueur de préfet des Deux-Sèvres avait raison de menacer les « bons citoyens » qui parleraient de guerre!

Et comme ce farceur de Grimanelli était bien secondé, dans ses impudents mensonges, par son *Mémorial* disant qu'il ne serait plus envoyé en Afrique « aucune portion de troupes! » (Le Poitou.)

#### Etranger.

##### LE ROI HUMBERT A VIENNE.

Deux points importants de l'entrevue de Vienne sont signalés par les journaux étrangers, l'un relatif à la question religieuse, l'autre aux mesures à prendre contre la Révolution.

Le *Journal de Genève* publie une lettre de Rome annonçant que le roi Humbert, sur la demande de l'empereur François-Joseph, aurait promis de maintenir la loi des garanties, et de ne rien négliger pour empêcher le Pape de quitter Rome.

Le *Herold*, de Saint-Petersbourg, dit de son côté que M. de Bismark a négocié cette

entente des deux souverains parce qu'ayant besoin des catholiques dans le Reichstag, il s'entendrait par l'intermédiaire de l'Autriche, une sorte de *modus vivendi* entre l'Italie et le Vatican.

Reste à savoir maintenant si le roi Humbert sera assez fort pour modérer ou arrêter complètement le parti révolutionnaire, qui veut la chute de la Papauté.

Quant aux mesures à prendre contre la Révolution, le *Nord* affirme que cette question a eu une large place dans l'entrevue de Vienne. Cela devait être. L'empereur d'Autriche-Hongrie, en cette affaire, a dû appliquer, dans l'intérêt de la paix européenne, les mesures proposées par la Russie et l'Allemagne.

Nous ne doutons pas que le roi Humbert ne se soit montré tout disposé à une ligne politique qui peut consolider son trône. Seulement, le bon vouloir ne suffit pas; il faut encore avoir la puissance de faire ce qu'on juge indispensable.

Le parti révolutionnaire en Italie se doute si bien des précautions qu'on veut prendre contre lui, qu'il redouble de violence et d'activité.

La *Riforma* demande qu'on arme plus que jamais contre les « nouveaux alliés », afin de se faire respecter par ses amis comme par ses ennemis. Ce sentiment de méfiance, si nettement exprimé, n'a pas d'autre but que de détruire les résultats de l'entrevue des deux souverains.

L'Italie, de son côté, annonce un projet de manifestation républicaine à Rome, contre le voyage de Vienne.

Enfin l'*Italie des Italiens*, organe du parti des *Irrédenti*, qui était suspendu depuis un an, vient de reparaitre subitement au lendemain de l'entrevue de Vienne. Cette feuille semble jeter un défi non-seulement au gouvernement italien, mais aux autres puissances; car elle revendique tout à la fois Trente, Nice, Trieste, la Corse et Malte.

Autant vaudrait demander le monde!

Ce sont-là des folies, dira-t-on; — nous en convenons. Mais ce sont précisément ces folies qui ont fait jadis l'unité italienne, qui, depuis, ont entretenu l'agitation révolutionnaire dans la Péninsule, et qui sont restés le mot d'ordre des sectes pour soulever les foules.

Qui sait ce qu'elles produiront le jour où le parti révolutionnaire, qui ne veut pas être entravé, s'en servira pour diriger ses attaques contre le trône même du roi Humbert?

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 novembre.

Le marché fait preuve d'une légère faiblesse qu'il faut attribuer à des réalisations trop précipitées.

Le 3 0/0 va de 86.35 à 86.10, le 5 0/0 est à 117.27.

On cote 27 1/2 sur la Rente espagnole extérieure.

L'action de la Société Française Financière est recherchée à ses meilleurs cours aux environs de 1,000.

Le Crédit Foncier trouve de bons achats à 1,730, on prévoit un mouvement important de hausse sur cette valeur de premier ordre.

la police... Tout le monde s'est mis contre moi... Vous devinez le reste!

— Mais, se récria-t-elle, il faut que tu aies été dénoncé toi-même...

— Chut! l'interrompit-il, parlons plus bas!... M'est avis que des propos se sont tenus aussi sur votre compte... On se doute du but que nous poursuivons... Croyez-moi, n'allez plus travailler avec les voisins...

Et, traînant la jambe, le pauvre écopé s'esquiva.

Son conseil n'étonna pas Madeleine. Déjà quelques allusions aigres-douces l'avaient avertie qu'il était temps de battre en retraite. Elle s'exécuta, sans autre regret que celui d'une campagne infructueuse. Ces commérages ne lui avaient rien appris, ne lui apprendraient rien. De plus, ils la fatiguaient. Elle reprit avec plaisir son ancienne existence casanière.

Jean le remarqua, s'en alarma.

— Gageons, lui dit-il, qu'on t'aura fait quelque avanie!

Et comme elle s'en défendait :

— Moi, je supporterai tout, s'écria-t-il, mais si l'on devait s'en prendre à ma femme, à mes enfants...

Depuis quelques jours, Jeannette et Petit-Pierre manifestaient une certaine répugnance pour aller à l'école. Vainement leur père les avait interrogés; ils se laissaient, mais c'étaient sans cesse de nou-

veaux prétextes pour rester à la maison. Petit-Pierre avait perdu toute gaieté. On le rencontrait, lui si turbulent d'ordinaire, immobile et comme tout honteux dans quelque recoin. Des gestes de colère lui échappaient. Plusieurs fois, sa sœur était revenue les yeux rouges. Elle avait donc pleuré!

Un soir, à l'heure de la sortie des classes, Jean et Madeleine entendirent un grand bruit. Quoique ce fût assez l'usage, ils regardèrent.

L'essaim des écolières et des écoliers tourbillonnait sur la place. Mais ce n'était pas un jeu. Des cris de menace et de douleur se dégageaient de ce tumulte. On ramassait, on jetait des pierres.

Tout à coup l'attroupement se rompit, rejeté du centre vers les maisons, et, dans l'intervalle, on aperçut d'abord Barnabé, qui, superbe d'indignation, distribuait çà et là des calottes aux retardataires.

Derrière lui se montra l'instituteur, et sa vue seule acheva la déroute.

Comparables aux flots de la mer soudainement apaisés par le *quos ego* de Neptune en courroux, les jeunes émeutiers se calmèrent comme par enchantement. Mieux encore, ils disparurent.

Une fillette, un garçon restaient seuls au milieu de la place.

Celle-ci, agenouillée, se cachant le visage de ses deux bras, dans l'attitude de l'effroi.

Celui-là, protecteur et debout, la tête haute et

les poings fermés, dans une pose héroïque.

On a déjà reconnu Jeannette et Petit-Pierre.

Dès que les ennemis furent en fuite, il se pencha vers sa sœur afin de la rassurer; et, comme elle n'osait pas encore se remettre en chemin, il l'enleva dans ses bras; il se dirigea, chargé de ce cher fardeau, vers la maison.

Les parents accouraient à leur rencontre. Ils ne tardèrent pas à voir que les vêtements des deux enfants étaient souillés et déchirés, que leur fils avait une balafre à la joue et que son front saignait, sans doute d'un coup de pierre.

Dire avec quelles angoisses, avec quelles caresses ils les entraînaient, ils les emportèrent chez eux, ce serait impossible.

Mais à toutes leurs questions :

— Rien! ce n'est rien, ma mère, répondait Jeannette.

De son frère, on n'entendait que ces mots d'indignation :

— Oh! les lâches! les méchants!... Toutes contre elle!... tous contre moi!... Pauvre petite sœur!... Oh! je l'ai défendue!... je la défendrai! qu'ils y reviennent!

Et le digne garçon se redressait, se hérissait comme un jeune coq. A travers sa blouse arrachée, sa chemise en lambeaux, on voyait palpiter son cœur. Ses yeux étaient étincelants.

La colère de Barnabé, qui survint, fut plus ex-

plicite.

— Bravo, Petit-Pierre! s'écria-t-il, tu es un brave!... Nous sommes deux braves! Mais il était grand temps que je te vienne en aide! Hein! comme je vous les ai gifflés ces drôles-là!... Vite! vite! Il en pleuvait de mes mains, des morrides! Que les parents s'en mêlent à leur tour et m'administrent une seconde volée, tant pis!... Je ne regretterai pas mes calottes!

Cependant, Madeleine et Jean le pressaient de questions. Malgré ses réticences, il devint facile de comprendre que, depuis quelques jours, on humiliait, on tourmentait les deux enfants, dans le but évident de les bannir de l'école. Contre Petit-Pierre, on n'osait trop rien; il avait su se faire craindre. Mais les filles, plus impitoyables encore que les garçons, s'étaient acharnées après Jeannette. Au sortir de la classe, elles l'avaient assaillie. Son frère accourut. Intervention de tous les autres gamins. Bataille!

— Mais que peut-on reprocher à mes enfants? répétait le père. Qu'ont-ils donc fait? D'où vient cette animosité? Pourquoi cette haine?

A chacune de ces interrogations, Jeannette ou Petit-Pierre se retournaient vers Barnabé, le suppliant des yeux de ne pas répondre.

La réponse arriva des écoliers eux-mêmes, qui, s'étant répendus dans la campagne, passaient en ce moment derrière la maison. Parmi leurs cla-

La Banque Transatlantique, toujours très-démandée, on peut facilement augurer que cette institution de crédit si habilement dirigée par M. Eugène Percire doit prendre place parmi les premiers établissements de notre place.

Toujours bon courant d'affaires en actions de la Banque Nationale à 675 sur lesquelles on peut hardiment prévoir une plus grande plus-value.

Le Crédit Général Français cote au comptant 505, c'est un cours d'attente.

La Banque de Prêts reste ferme à 605.

Les capitaux se portent avec empressement sur l'obligation des Messageries Fluviales à laquelle on peut désormais prédire le plus grand avenir. On inscrit 288.75.

L'action Malétra est demandée à 488.75, c'est un titre de portefeuille d'un revenu supérieur à celui donné par les valeurs industrielles.

La Société Générale de Fournitures Militaires s'élève à de bons cours, on se tient à 550; nous croyons que cette valeur est destinée dans un avenir rapproché à atteindre 600.

Les capitalistes bien avisés feront bien de souscrire aux obligations de l'Hypothèque Foncière, ils seront sûrs de faire une bonne acquisition et de s'assurer un revenu très-important.

## Chronique militaire.

### LES VOLONTAIRES D'UN AN.

Répondant à de nombreuses réclamations, entre autres à celle de M. Florent Lefebvre, député d'Arras, au sujet de l'élection du nombre de points dans l'examen du volontariat, le ministre de la guerre a déclaré que les jeunes gens admis de droit en vertu de l'article 53, étant plus nombreux qu'à l'ordinaire, il a porté exceptionnellement le chiffre total des admissions à 5,400 pour cette année, mais qu'il lui est impossible d'étendre davantage cette mesure.

M. le général Farre fait donner ce démenti à l'*Avenir militaire* par une note de l'*Agence Havas* qui est ainsi conçue :

« Un « journal militaire » a affirmé qu'un jeune homme, nommé élève à l'École militaire de Saint-Cyr, M. Lagriffoul, ne figurait pas sur la liste des candidats admissibles aux épreuves orales. Le fait est complètement inexact. Le nom de M. Lagriffoul, omis lors de la publication de cette liste, y a été rétabli, sur la demande des examinateurs, qui ont constaté l'erreur, et mention en a été faite au *Journal officiel* du 26 juillet. »

Le *Progrès militaire* dit que tout cet émoi et toutes ces erreurs ne se seraient pas produits, si la première liste insérée au *Journal officiel* n'avait pas renfermé des omissions et des inexactitudes ayant nécessité un *erratum* facilement oublié.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Parmi les mariages publiés à Paris cette semaine, on nous signale celui de M. le baron de Bodmann, propriétaire à Saint-Hilaire-Saint-Florent, avec M<sup>lle</sup> O'Neill de Tyrone, fille de M. le vicomte O'Neill de Tyrone, ancien sous-préfet de Saumur.

mours, on distingua ces cris :

— A bas le fils de l'assassin ! A bas la fille du voleur !

Jean Michaud porta les deux mains à sa poitrine, comme s'il venait de recevoir un coup terrible en plein cœur. Puis, la pâleur de la mort au visage, il chancela, il tomba sur un siège avec cette exclamation, avec ce sanglot de désespoir :

— Eux aussi ! Jusqu'à mes enfants ! Mais il fallait donc me couper le cou ! Peut-être aurait-on fait grâce à mes enfants ! Peut-être en aurait-on pitié ! Ils s'étaient jetés dans les bras de leur père. Tous les trois, ils mêlèrent leurs larmes.

La mère restait debout, le regard levé vers le ciel et ces mots sur les lèvres :

— Dieu juste ! mais venez-moi donc en aide !... Un indice !... une lueur !... une preuve !...

L'instituteur et le maire arrivèrent, protestant tour à tour contre cette persécution sauvage, affirmant qu'ils allaient y mettre bon ordre et qu'un pareil scandale ne se renouvellerait plus. Jean Michaud branlait la tête avec une amère incrédulité. Sa dernière illusion était morte.

(A suivre.)

On a distribué aux députés une proposition de loi sur la chasse présentée par M. Labitte, député.

Ce projet ne supprime pas le permis de chasse, il le maintient et même l'augmente ; il serait dorénavant de 30 francs, mais pour les petits cultivateurs, les petits propriétaires, les négociants et les fonctionnaires, il y aurait un second permis de chasse à 10 francs valable pour les dimanches et les jours de fêtes légales, et pour la chasse de nuit des oiseaux sauvages.

La circulation du gibier est permise en temps de chasse ouverte, mais du moment où le gibier sera expédié par voitures publiques ou chemins de fer, du moment où il sera colporté, transporté, mis à l'étalage et destiné à être vendu, il devra porter à la patte droite une bande de plomb scellée portant la date et le nom du pays où il a été tué. Tout gibier ne pourra être mis en vente que le lendemain de l'ouverture.

De la clôture à l'ouverture de la chasse en plaine et au bois, sera considérée comme délit de chasse la circulation de jour dans les champs et dans les bois des chiens de toute espèce, à moins qu'ils ne soient tenus en laisse ou couplés.

Les autres dispositions de la loi ne diffèrent guère de la législation actuelle, mais les peines sont considérablement élevées, et la prison est infligée à presque tous les délits.

De plus, l'art. 463 du Code pénal qui permet aux juges de diminuer la peine n'est pas applicable en cette matière.

Enfin, un article provisoire demande que, pendant les quatre premières années qui suivront la promulgation de la loi, l'ouverture de la chasse à tir dans toute la France ne puisse se faire avant le 30 août et la fermeture après le 1<sup>er</sup> janvier pour tous les gibiers de plaine et de bois.

Le ministère de l'instruction publique publie un avis au sujet des demandes de bourses dans les lycées et collèges.

Toutes les bourses dont disposait M. le ministre ont été attribuées par le décret du 10 octobre dernier. Il n'y a plus de fonds disponibles pour en accorder de nouvelles.

En effet, le nombre des demandes de bourse s'est élevé cette année à près de vingt mille, et la plupart des candidats avaient subi d'une manière satisfaisante leur examen. Or, le gouvernement n'a pu disposer, par le décret du 10 octobre, que de 240 bourses de lycées et de 140 bourses de collèges.

Si l'éclairage au pétrole est économique, en revanche la manipulation de ce terrible agent doit être faite avec prudence et non à la légère comme cela arrive trop fréquemment chez les ménagères chargées de cette délicate opération. Que d'accidents, en effet, nous aurions à enregistrer, si nous fallait noter tous ceux de ce genre, sans que les victimes aient été guéries de leur imprudence !

Le *Courrier de la Vienne* donne le fait suivant comme exemple ; il est de bon conseil à l'approche des plus longues soirées :

Vendredi dernier, à neuf heures du soir, la femme Bonvalet, demeurant à la Boutardière, commune de Clairvaux, s'apercevant que la lampe allumée manquait de pétrole, baissa la mèche et approcha de l'orifice un flacon contenant trois litres de pétrole. Il restait encore, sans doute, une étincelle non éteinte qui s'enflamma et détermina l'explosion de tout le liquide.

Les flammes entourèrent la femme Bonvalet et lui causèrent de toutes parts les plus atroces brûlures. Elle a le visage, les mains et le ventre horriblement brûlés, la cuisse droite est calcinée et, de l'avis du docteur Raguil, qui lui a prodigué ses soins, son état est désespéré.

Deux enfants de la victime ont également reçu des brûlures, plus légères heureusement.

### MONTMORILLON.

Un crime odieux vient de jeter la consternation dans une petite commune de l'arrondissement de Montmorillon (Vienne).

La victime, la femme Boiron, âgée de 87 ans, est rentière et vit seule dans une maison isolée, au lieu dit la Bergerie, commune de Coulonges-les-Hérolles.

Dans la nuit du 24 au 25 octobre, le nommé Machère, son neveu, que l'on avait vu rôder une partie de la journée dans le

voisinage, s'introduisit par effraction dans la demeure de sa tante ; s'approchant de son lit, il lui demanda si elle avait de l'argent. Sur la réponse négative de la dame Boiron, l'inculpé la prit à la gorge et lui porta des coups de poing sur la tête, ayant soin de paralyser les efforts qu'elle faisait pour se défendre.

Lorsque l'auteur de cet attentat crut sa victime morte, il fit une perquisition dans l'appartement, s'empara d'un porte-monnaie contenant près de 800 fr. et s'enfuit par une porte donnant accès sur un jardin.

Longtemps après cette scène, la victime qui, heureusement, n'était qu'évanouie, revint à elle au moment même où une de ses voisines venait la voir ; elle lui raconta avec beaucoup de peine ce qui s'était passé quelques heures auparavant.

A l'annonce de cette grave nouvelle, M. le procureur de la République, accompagné de M. Hugret, lieutenant de gendarmerie, se rendit sur le lieu du crime, afin d'y procéder à une minutieuse enquête.

La femme Boiron, qui avait parfaitement reconnu la voix de son neveu au moment où il lui avait demandé « si elle avait de l'argent, » le dénonça comme ayant commis le crime.

Quelques jours après ces événements, une nouvelle preuve de la culpabilité vint se joindre à celles, déjà accablantes, formulées contre l'assassin.

La gendarmerie de la Trimouille, dans une nouvelle perquisition faite au domicile de Machère, fut assez heureuse pour découvrir le porte-monnaie volé, caché dans le jardin de son habitation.

Dès lors, les doutes n'étaient plus permis ; M. le procureur de la République, suivi encore de M. l'officier de gendarmerie, se transporta de nouveau à Coulonges, et, dans un nouvel interrogatoire, Machère avoua complètement.

Cette arrestation a produit une sorte de soulagement chez les habitants de la petite commune de Coulonges, car Machère, condamné déjà à 4 mois de prison pour vol, se fait journellement la terreur dans le pays.

(ECHO de Montmorillon.)

### NANTES.

Aux élections municipales qui ont eu lieu dimanche dernier à Nantes, un seul candidat anti-républicain, M. Vivier, a été élu conseiller pour le premier canton. Tous les autres élus sont radicaux ou socialistes ouvriers ; les opportunistes, en prévision d'un échec certain, n'avaient pas osé porter de candidats à ce scrutin de ballottage.

Lundi, les astronomes ont braqué avec ardeur leurs lunettes sur le soleil.

Mercury devait passer devant « l'astre du jour. » C'est la planète la plus rapprochée du soleil.

Mercury accomplit sa révolution autour du soleil en quatre-vingt-sept jours ; les années n'y sont donc pas longues.

Le passage de Mercury sur le soleil a été observé pour la première fois par Gassendi, le 7 novembre 1631.

Jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle, les passages de cette planète se produiront aux dates suivantes :

En 1894, le 9 mai ; en 1894, le 10 novembre ; en 1904, le 4 novembre.

## CONSEILS ET RECETTES.

### DES LAMPES A PÉTROLE

Les lampes à brûler le pétrole ne doivent présenter aucune gerçure, aucune fêlure établissant une communication directe avec l'enceinte ou la mèche fonctionnelle.

Le pied doit être lourd et avoir une base très-large, afin de donner à l'appareil la plus grande stabilité possible et de diminuer les chances de versement.

Les meilleures lampes, les seules qui présentent une sécurité convenable, sont celles dont le réservoir est fait d'une manière transparente, comme le verre et la porcelaine, parce qu'elles permettent d'apprécier le volume d'huile qu'elles contiennent.

En effet, le plus grand danger d'explosion qu'offre l'emploi du pétrole existe au moment même où l'on remplit la lampe. Lorsque le réservoir est transparent, comme on voit facilement la quantité d'huile qu'on verse, on n'est pas exposé à répan-

dre imprudemment du liquide. Quand, au contraire, le réservoir est en métal, on ne voit pas ce qu'on fait, et alors, si on opère la nuit, pour s'assurer du point où est arrivé le liquide introduit, on approche le plus souvent de la lampe la flamme d'une bougie ou d'une chandelle ; le feu prend aussitôt, soit à la veine liquide, soit à des essences volatiles, et l'appareil éclate. La plupart des accidents des lampes à pétrole sont dus à cette cause.

Les parois du réservoir doivent être épaisses. Les ajustages qui les surmontent doivent être fixés, non pas à simple frottement, mais avec un mastic que ne peuvent attaquer les huiles minérales.

Il est assez indispensable que le bec qui renferme la mèche soit assez long pour que la flamme reste suffisamment éloignée de l'huile. S'il était trop court, la lampe s'échaufferait, et, dans le cas où elle serait en métal, les soudures fondraient, l'huile s'échapperait, prendrait feu et pourrait occasionner des incendies. Pour prévenir ce danger, il suffit qu'il y ait une distance de 7 à 8 centimètres entre la flamme et la face supérieure du réservoir.

### SERVICE DES LAMPES

Avant d'allumer une lampe, il faut la remplir complètement, afin de ne pas être obligé d'y mettre d'autre huile quand elle fonctionnera. On la fermera ensuite avec soin.

Le remplissage doit, autant que possible, être fait de jour. Si l'on est obligé d'y procéder le soir, il est de la plus absolue nécessité de se tenir loin de la lumière avec laquelle on s'éclaire.

Quand l'huile est sur le point d'être épuisée et qu'on veut veiller plus longtemps, il faut éteindre la lampe et la laisser refroidir avant de la remplir de nouveau.

Si le verre d'une lampe vient à casser, il faut éteindre immédiatement afin de prévenir l'échauffement des garnitures métalliques. Cet échauffement, quand il atteint une certaine intensité, vaporise l'huile contenue dans le réservoir, et la vapeur, venant à s'enflammer, détermine une explosion qui entraîne la destruction de la lampe, et, par suite, l'écoulement d'un liquide souvent très-inflammable.

Rien de plus facile que d'allumer une lampe à pétrole ; mais pour l'éteindre certaines précautions sont nécessaires.

Pour éteindre une lampe de ce genre, on fait descendre le bout supérieur de la mèche dans l'intérieur de la gaine ; quand ce résultat est obtenu, il reste encore à la surface du bec une petite flamme bleuâtre qui invite à tourner encore le bouton pour baisser davantage la mèche ; mais il faut bien se garder de la faire, parce qu'elle pourrait tomber dans le réservoir d'huile, ce qui amènerait immédiatement une explosion.

## CAISSE DE REPORTS

DE LA SOCIÉTÉ NOUVELLE.

Société anonyme. — Capital : 20 millions.

52, rue de Châteaudun, Paris.

Les Reports sont des prêts sur titres, garantis : 1<sup>o</sup> par les titres reportés ; 2<sup>o</sup> par les Agents de change ou Banquiers intermédiaires. Les reports faits pour compte de ses clients par la Société Nouvelle sont en outre garantis par cette dernière, qui conserve dans ses caisses les titres reportés pendant toute la durée du report, et est responsable des fonds placés par elle en reports.

Toute somme, depuis celle de 100 fr., peut être déposée à la Caisse de Reports de la Société Nouvelle.

Les fonds déposés sont employés en reports à la liquidation qui suit la date du dépôt.

Intérêt net bonifié aux déposants :

Pour le mois de juillet.....	8.10 0/0 l'an.
— d'août.....	7.20 —
— de septembre....	7.25 —
— d'octobre.....	6.55 —
2 <sup>e</sup> quinzaine —.....	11.70 —
Mois de novembre.....	9.05 —

Envoi franco, sur demande, de la Notice sur les Opérations de Reports.

## AVIS IMPORTANT

50 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le SIROP et la PÂTE de NAFÉ de DELANGRENIER étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de poitrine et de la gorge ; sans sels d'opium, tels que morphine ou codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou de coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

M<sup>me</sup> YVARD, professeur de piano, ancienne élève de M<sup>me</sup> KERNEIS, et désignée par elle à M<sup>me</sup> la Supérieure de la Retraite pour lui succéder au pensionnat, donne aussi des leçons en ville.  
S'adresser chez M<sup>me</sup> YVARD, montée du Fort, n° 42, ou à la Retraite.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu; teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »  
LA ROCHEFOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,**  
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

## REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PSYCLÉT, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr., 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — Bis-

CUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean. — Dépôt à Besson, successeur de TEXIER, J. RUSSON, épiciers, pharmacien et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup> (limited), (718) 8, rue Castiglione, Paris.

**CHEMINS DE FER DE L'ETAT**  
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
		A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.		10 h. 31 matin.	8 h. 43 matin.
8 — 25 —			11 h. 19 matin.
11 — 15 —		7 — 39 soir.	
1 — 17 soir.		4 — 55 —	
4 — 55 —		11 — 48 —	
7 — 50 —			9 — 40 soir.

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
		A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 50 matin.		9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.
8 — 35 —		5 — 17 soir.	6 — 30 soir.
12 — 15 soir.		3 — 50 —	4 — 28 —
6 — 45 —		10 — 47 —	11 — 20 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 42.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 NOVEMBRE 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	86	1	30	Comptoir d'escompte	1050			C. gén. Transatlantique	610		
3 % amortissable	86 70			Crédit de France	930		10	Canal de Suez	2375	15	
3 % amortissable nouveau	85 75		25	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1715		15	Société autrichienne	700		15
4 1/2 %	112		1	Obligations foncières 1877	350			<b>OBLIGATIONS.</b>			
5 %	116 75		25	Obligations communales 1879	444			Est	389 50		
Obligations du Trésor	512		1	Obligat. foncières 1879 3 %	437		1	Midi	391		
Obligations du Trésor nouvelles	512		50	Soc. de Crédit ind. et comm.	750			Nord	395		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	740			Crédit mobilier	740		25	Orléans	391		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	507		4 50	Est	795	15		Ouest	392		
— 1865, 4 %	522		4	Paris-Lyon-Méditerranée	1785		5	Paris-Lyon-Méditerranée	389		
— 1869, 3 %	400			Midi	1322 50	50		Paris (Grande-Ceinture)	390		
— 1871, 3 %	395			Nord	2130			Paris-Bourbonnais	389		
— 1875, 4 %	508		1	Orléans	1830			Canal de Suez	565		
— 1876, 4 %	508			Ouest	835						
Banque de France	6375		75	Compagnie parisienne du Gaz	1650		10				

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.	3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).	8 — 21 —	omnibus.
8 — 56 —	omnibus-mixte.	9 — 40 —	express.
1 — 25 —	soir.	12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
3 — 32 —	express.	4 — 44 —	soir, omnibus-mixte.
7 — 15 —	omnibus.	10 — 28 —	express-poste.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).		

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur.

Lundi 14 novembre 1881, à une heure du soir, en l'étude de M<sup>e</sup> AUBOYER,

**ADJUDICATION VOLONTAIRE D'UNE MAISON**

Appartenant aux héritiers Voisin, Située à Saumur, rue du Temple, n° 34. Mise à prix : 15,000 fr. Facilités de paiement. Entrée en jouissance immédiate.

M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un petit clerc sachant bien écrire.

**AVIS**  
LES MAGASINS DE LA GLANBUSE 51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR, Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

UNE MAISON DE NOUVEAUTÉS, de Saumur, demande un garçon de magasin. S'adresser au bureau du journal.

**LA NATIONALE**  
Compagnie d'Assurances sur la Vie  
ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18  
Anciennement Compagnie Royale  
FONDS DE GARANTIE : 184 MILLIONS  
ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE  
Participation dans les bénéfices de la Compagnie  
RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE  
Capitaux payés aux défunts des Assurés depuis l'origine de la Compagnie..... 55,930,082 fr.  
Arrangements payés aux Rentiers..... 169,898,374 fr.  
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière..... 21,769,374 fr.  
S'adresser pour les renseignements, à Saumur, à M. CORNILLEAU; à Angers, à M. PINEAU; à Cholet, à M. MANCEAU; à Lion-d'Angers, à M. MORILLON; à Baugé, à M. CORNILLEAU; à Segré, à M. PAYSAN; à Beaufort-en-Vallée, à M. SACHET.

M<sup>e</sup> JULES CHICOTEAU, notaire à Loudun, demande un second clerc. Bons appointements.

**A VENDRE**  
UNE BONNE CHÈVRE LAITIÈRE  
S'adresser au sacristain de la Visitation.  
La MAISON DUTEL demande un employé pour la mercerie.

**J.-A. FRESCO**  
Chirurgien - Dentiste de Londres,  
A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse-dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine. Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

**LA RÉGLISSE SANGUINÈDE**  
GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les Pharm.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans demande une place de valet de chambre. Bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**  
Paraissant tous les samedis  
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES  
5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.  
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.  
Administration : 18, rue Dauphine à Paris.

**OUVERTURE**  
DE LA  
**BLANCHISSERIE SAUMUROISE**  
Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.  
Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf  
Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.  
Cylindre et calendre des toiles damassées.  
S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

**ARMES DE CHASSE**  
Nouveaux perfectionnements. — Tir à longue portée  
Tous les grands journaux de Paris ont fait l'éloge des récents perfectionnements apportés, par M. Galand, aux fusils de chasse, dont il double la portée et triple la concentration. — La MAISON GALAND, qui fabrique à Paris, à Liège et à Birmingham, est actuellement la plus importante de l'Europe et la plus recommandable pour l'excellence de sa fabrication, la spécialité de ses produits, le mérite de ses inventions et les prix avantageux résultant de son travail mécanique, lequel ressort une réduction de 40 à 50 pour 100 sur les armes similaires établies selon les vieux procédés de fabrication.  
La précision de ses carabines, la solidité et le bon fonctionnement de ses revolvers brevetés, la beauté et l'inébranlable ajustage de ses fusils de chasse, la qualité hors ligne de ses munitions, les soins qu'elle apporte à ses expéditions, la prompte exécution des ordres qu'elle reçoit, quelque minime qu'en soit l'importance, la facilité, la rapidité et le bas prix des transports par chemin de fer, — tout concourt à lui assurer la clientèle des vrais chasseurs et des amateurs les plus compétents de la province et de l'étranger.  
NOTA. — En s'adressant à la MAISON GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêtes à livrer, qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, il est facile et plus économique de se procurer l'arme de son goût que d'en faire l'acquisition chez un marchand armurier mal assorti.  
Demander par lettre l'Album-Galand, à M. GALAND, fabricant d'armes, 13, rue d'Hauteville, à Paris. (448)

Incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinaigre  
**COSMYDOR**  
Les Hygiénistes de notre époque préconisent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinaigre, est recommandée pour les multiples usages de l'Hygiène de la Toilette et de la Santé. Toutes les célébrités médicales ordonnent aux dames l'emploi journalier du COSMYDOR pour les soins de leur Toilette.  
(En faire usage quotidiennement)  
SE VEND DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE DU MONDE  
Entrepôt Général : 28, Rue Bergère, à Paris

**AU PRINTEMPS SAUMUR**  
**PRINTEMPS-SOUVENIR**  
Loterie des Bébés.  
Pendant tout le cours de la présente Saison d'Hiver, et afin que notre Jeune Clientèle conserve le souvenir de l'organisation du Comptoir des Vêtements d'Enfants, il sera remis par notre Caisse à toutes les petites Demoiselles qui en feront la demande, un Ticket leur donnant droit de participation à la Tombola d'une Poupée DE GRANDEUR EXCEPTIONNELLE et d'une GRANDE ÉLÉGANCE, qui sera tirée  
**Fin Décembre prochain.**  
COMPTOIR DES VÊTEMENTS D'ENFANTS

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE

Saumur, imprimerie de P. GODET.  
Certifié par l'imprimeur soussigné.